Réserve Naturelle Régionale

PUY DE MARMANT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Préservons ensemble le Puy de Marmant !

Plan de gestion synthétique 2020-2024

Soutien financier

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Maîtrise d'ouvrage

Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

UNE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE
POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

La biodiversité s'exprime à différentes échelles : populations, espèces, génome… Elle constitue un bien commun rendant de multiples services naturels pour l'Homme : ressources alimentaires, régulation climatique, épuration des eaux, fertilisation du sol ou encore bénéfices récréatifs. Il est donc capital de la protéger !

UNE GOUVERNANCE TRIPARTITE

Depuis octobre 2015, la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Puy de Marmant bénéficie de ce statut sur décision de la Région, qui a désigné **la commune de Veyre-Monton et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN), co-gestionnaires de la RNR, en 2016**. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, du fait de sa compétence en matière de réserves naturelles régionales, est autorité de classement.

En tant que gestionnaire référent, le CEN Auvergne a élaboré le plan de gestion 2020-2024, selon une méthodologie nationale établie et accompagnée par Réserves Naturelles de France. Les acteurs locaux ont contribué au travers de réunions de travail.

LA GESTION DE LA RÉSERVE, UNE SOMME D'OPÉRATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Travaux de débroussaillement, retour du pâturage, contrôle de l'expansion des espèces exotiques envahissantes, inventaires naturalistes, études ainsi qu'actions de sensibilisation sont au programme de ce plan de gestion. Pour pouvoir les mettre en œuvre, les co-gestionnaires mobilisent des aides financières auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe par le biais du Fond Européen de Développement Régional (Région et Massif central).

Vestige d'un ancien volcan, le Puy de Marmant se situe sur la commune de Veyre-Monton. Culminant à 503 mètres d'altitude, ce site de 20 hectares est un coteau sec caractéristique de la Limagne des buttes : il est connu de longue date pour sa géologie et ses pelouses sèches.

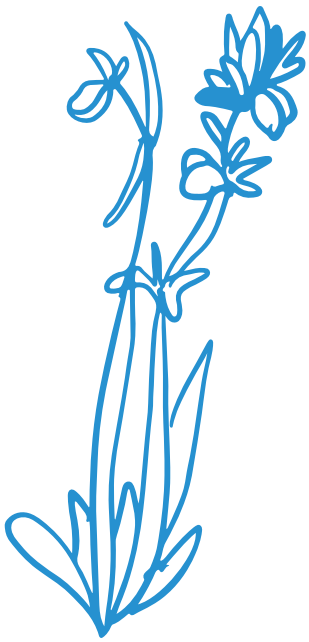

UN CLASSEMENT POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE DU PUY DE MARMANT

L'ORIGINE DU PROJET

Le classement du Puy de Marmant en réserve naturelle régionale s'inscrit dans la continuité d'**un investissement local de longue date.** Ce site naturel avait en effet obtenu, en 1985, le label « réserve naturelle volontaire » grâce à l'implication de citoyennes et citoyens conscients de l'importance de préserver **ce site naturel incontournable en termes de géologie.**

En 2009, à la suite de la disparition de ce statut au profit des Réserves Naturelles Régionales (RNR), **le CEN Auvergne a proposé au Conseil régional Auvergne** d'inscrire le Puy de Marmant dans une liste de sites susceptibles de bénéficier de ce nouveau statut.
La commune de Veyre-Monton, souhaitant disposer d'une réglementation active pour poursuivre la protection du site, a également appuyé cette demande.
En 2013, la Région a apporté son accord, conduisant au **classement du Puy de Marmant en octobre 2015.**

▲ Affleurements rocheux de basalte

LES MOTIVATIONS

- **Protéger les milieux thermophiles et la faune** caractéristiques de ces milieux secs : c'est un site de référence régional pour les orthoptères (sauterelles, criquets, grillons) et les lépidoptères (papillons) ;
- **Redonner à ce site un statut d'aire protégée** et renforcer la préservation des habitats naturels, notamment vis-à-vis de l'urbanisation ;
- **Contribuer au maintien de la trame thermophile en Auvergne**, c'est-à-dire le lien entre les milieux chauds et secs, en constituant une ceinture « verte » reliée à la vallée de la Veyre et aux autres coteaux voisins.

▲ Affleurement pépéritique

LA BIODIVERSITÉ DU PUY DE MARMANT

Site d'intérêt géologique reconnu, la RNR du Puy de Marmant présente des intérêts majeurs en termes de biodiversité, aussi bien par la faune que par la flore directement liées à la spécificité et à la diversité des milieux présents.

La diversité géologique des sols, la topographie et l'exposition du Puy de Marmant permettent la présence de 21 habitats naturels avec **une diversité exceptionnelle de pelouses qui occupent plus de 40 % de la surface du site.**
Parmi elles, la présence de la plus grande surface d'un seul tenant d'une pelouse typique en Auvergne (xérobromion) sur une superfie de quatre hectares, constitue un enjeu majeur de préservation.

UNE RÉFÉRENCE DANS L'HISTOIRE DES SCIENCES

La RNR est **un site de référence au niveau national pour la géologie** en termes de volcanisme pépéritique*. Plus largement, le Puy de Marmant est célèbre grâce aux découvertes qui ont alimenté l'histoire des sciences.
Sa minéralogie remarquable et sa diversité de zéolites, sont étudiées dès le XIX^{eme} siècle !

C'est aussi un site national de référence pour la définition de l'habitat des pelouses calcicoles xérophiles, c'est-à-dire qui se développe sur des sols calcaires secs, que l'on retrouve dans le Massif central et les Pyrénées. Cela a été démontré par le botaniste Aimé Luquet, dès 1937, dans le cadre d'une étude de la Limagne.

▲ Pelouses sèches

LA PÉPÉRITE *

L'étude du site a permis de comprendre le mécanisme de formation de la pépérite, après un siècle de controverse entre géologues !

Cette roche volcanique se forme dans la partie supérieure des cheminées volcaniques, lorsque les magmas basaltiques entrent en contact avec des eaux souterraines. La différence de température provoque une explosion, projetant des grains de basalte venant s'inscruster dans les roches sédimentaires. **D'où son nom « pépérite » du latin *peper* (poivre), en clin d'oeil aux points noirs de basalte rappelant les fameux grains épicés !**

QUELLE STRATÉGIE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU PUY DE MARMANT ?

Il existe un double enjeu dans la stratégie de conservation du Puy de Marmant :

- **La préservation du site en lui-même,** qui, par ses caractéristiques intrinsèques, en font un cœur de nature abritant des espèces uniquement présentes sur la RNR ;
- **La préservation du site dans son environnement**, maillon indispensable dans le réseau des sites naturels, puys et coteaux environnants.

La stratégie de préservation se décline sur deux temps distincts :

- **Sur la durée du plan de gestion 2020-2024,** selon des objectifs opérationnels définis et traduits en actions ;
- **Sur le long terme**, à partir du diagnostic initial, pour tendre vers un état optimal, sur un pas de temps non défini.

UN AIR DE MÉDITERRANÉE

La biodiversité du Puy de Marmant a une forte affinité méditerranéenne car c'est un habitat xérothermophiles (qui aime un climat sec et chaud).

Du point de vue des végétaux, **371 espèces y sont inventoriées depuis 80 ans.**
Pour la faune, l'étude des **insectes représente un axe prioritaire de connaissance** et de suivi : 74 espèces de papillons diurnes et 35 espèces d'orthoptères (famille des sauterelles, criquets et grillons), avec une majorité à forte affinité méridionale, comme le Criquet des garrigues, sont recensées.
D'autres animaux tels que des reptiles, des passereaux ou encore de petits mammifères vivent aussi sur le Puy de Marmant.

Epilobe à feuilles de Romarin

En 2018, une étude de la végétation a permis d'identifier huit types de pelouses qui font du Puy de Marmant une vitrine de la diversité des pelouses de Limagne occidentale.

Hélianthème des Appenins

Hermite

L'Hermite est une des espèces les plus rares et emblématiques du site.

Des espèces menacées à l'échelle régionale :

- **22 espèces végétales**
- **5 espèces de papillons diurnes**
- **1 espèce d'orthoptère**

Comme tous les reptiles de France, le Lézard à deux raies est une espèce protégée.

Lézard à deux raies

LA STRATÉGIE DE CONSERVATION EN 3 AXES

Préserver le patrimoine géologique et l'équilibre des habitats naturels présents

Améliorer la connaissance sur le site et sur son fonctionnement avec l'extérieur

Favoriser l'intégration de la Réserve naturelle régionale dans son territoire

50 **Actions** (travaux, études, sensibilisation...)

5 **Années** (2020-2024)

491 472 €

Le portage des actions est assuré à 15 % par la Commune de Veyre-Monton et 85 % par le Conservatoires d'Espaces Naturels d'Auvergne.
Un bilan de la mise en oeuvre sera dressé en 2024 et sera le socle pour la construction du prochain plan de gestion.

UN SITE INFLUENCÉ PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES

En 60 ans, le Puy de Marmant est passé d'un contexte rural et agricole à un cadre périurbain.

1960

Le Puy de Marmant se situe en contexte agricole, avec des parcelles de petites tailles tout autour du volcan, une activité viticole notable en bas de versant et du pâturage ovin sur les sommets.

1990

L'urbanisation commence à entourer le site, notamment avec une extension du bourg de Monton et du bourg de Veyre. Les parcelles agricoles sont alors de plus grandes tailles et encore présentes sur la partie sud et nord du site.

2016

L'urbanisation s'est fortement densifiée au point de faire disparaître les parcelles agricoles du versant sud.
Le Puy de Marmant se trouve ainsi au contact de zones densément urbanisées sur trois versants. Aujourd'hui, il est un espace naturel récréatif pour les habitants riverains.

DES MENACES POUR L'ÉTAT DU SITE

Parmi les principaux facteurs d'influence sur l'état du site, **des facteurs liés aux activités humaines** ont pu être identifiés - conséquence notamment de son contexte périurbain - tels que la fréquentation, l'éclairage nocturne, les espèces exotiques envahissantes, les dépôts de déchets, le risque incendie ou la présence d'abeilles domestiques.
Des facteurs naturels ont aussi été identifiés tels que le changement climatique ou la dynamique naturelle d'embroussaillement de certaines pelouses.

Ailante, espèce exotique envahissante ▲

Les espèces exotiques envahissantes constituent une importante menace pour la biodiversité. En s'implantant loin de leur écosystème d'origine, en l'absence de prédateurs, elles prennent le pas sur la faune et la flore locales, bouleversant leurs écosystèmes.

L'embroussaillement des pelouses est défavorable à l'expression de la biodiversité, entraînant petit à petit la disparition d'espèces ayant besoin de lumière et d'espace pour exister.

▲ Pelouse en cours d'embroussaillement

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE 1937 À NOS JOURS

Photographie : 1937, Aimé Luquet, Archives Départementales du Cantal.

Photographie : 2022 - CEN Auvergne.

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL

La RNR du Puy de Marmant tend à devenir un outil de développement du territoire, tout en respectant son patrimoine naturel. Pour tenir compte de la fragilité des milieux et de la taille restreinte du site, la découverte de la RNR par les habitants du territoire est privilégiée, plutôt qu'une valorisation touristique à plus grande échelle.

Les actions prévues dans le plan de gestion :

- Élaboration de supports d'information ;
- Organisation de temps de rencontre et de sensibilisation avec les habitants et les scolaires ;
- Aménagement du site pour améliorer l'accueil du public (entretien de la végétation, mise en place de sentiers thématiques).

Scolaires découvrant le troupeau de brebis avec la bergère

LES PRI
OBJE
DE GE
2020

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Différents suivis et études naturalistes relatifs à la faune, la flore ainsi qu'à la géologie du site, sont mis en place pour renforcer la connaissance du patrimoine naturel et suivre son évolution au cours du temps.

Différents suivis naturalistes sont programmés :

- **Étude des espèces** pour lesquelles la RNR a une responsabilité identifiée ;
- **Analyse de l'interaction** de la RNR avec les puys environnants ;
- **Suivi de l'évolution de la végétation** selon différents critères (espèces exotiques envahissantes, changement climatique) afin de simuler son évolution dans les années à venir et mieux se projeter sur les orientations de gestion ;
- **Suivi du site par photographie aérienne de haute définition**;
- **Inventaire naturaliste bénévole** (suivi des reptiles et observatoire des saisons, suivi du Hibou Petit Duc et du Hibou Grand Duc).

Suivi naturaliste

Orpin blanc

PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE

Les principaux enjeux de préservation du patrimoine naturel sont liés à la géologie du site et aux pelouses sèches. L'objectif est de maintenir voire restaurer les pelouses dans un bon état de conservation.

NCIPAUX
CTIFS
STION
-2024

GÉOLOGIE

Les enjeux sont de **limiter le recouvrement des objets géologiques par la végétation**, d'améliorer la valorisation de ce patrimoine exceptionnel en évitant tout prélèvement illégal.

LES PELOUSES SÈCHES

Deux enjeux principaux sont identifiés :

- **Endiguer la fermeture des milieux** c'est-à-dire l'embroussaillement de certains secteurs, qui entraînerait la disparition de certaines espèces inféodées aux milieux ouverts. En pratique, cela passe par des actions de débroussaillement et la remise en pâturage du site.
  Cette action participe également à limiter le risque incendie à proximité des habitations.

▲ Pâturage en parcours mené par un berger

- **Suivre et contrôler l'apparition des espèces exotique envahissantes**

Le Robinier faux-acacia

Cet arbre, pouvant atteindre 25 mètres de haut, provient d'Amérique du Nord. **Il enrichit le sol en azote et dégrade définitivement les pelouses.** Afin de limiter son extension sur des pelouses de fort intérêt, une coupe des individus les plus petits et un écorçage des plus gros sont répétés annuellement afin d'épuiser les sujets traités.

L'Ailante

Arbre d'ornement, peu exigeant et à croissance rapide, il supplante rapidement les espèces indigènes en **secrétant des substances toxiques dans le sol**. Afin de limiter son implantation, les individus les plus petits sont arrachés et les plus gros écorcés. En zone d'accueil, où il est fortement implanté, une coupe régulière est pratiquée et un écorçage pour épuiser les arbres traités.

Le Séneçon du cap

Importé d'Afrique du Sud dans le lainage des moutons, il est arrivé en Auvergne par les axes routiers (A75). Il occupe rapidement les surfaces mises à nu, en **étouffant les espèces locales** avec une toxicité avérée pour les herbivores. Son arrachage annuel est programmé dans la RNR afin de ralentir son implantation.

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE :
UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Le classement en réserve naturelle régionale du Puy de Marmant entraîne des dispositions règlementaires liées au code de l'Environnement et au règlement spécifique de l'aire protégée, lié à l'acte de classement (délibération de la Région Auvergne du 19 octobre 2015 - DCR 15-1126).

Afin de préserver la faune, la flore, le patrimoine géologique, les milieux naturels et le paysage du site, merci de respecter les mesures de protection qui s'appliquent dans le périmètre de la RNR.

Il est possible d'accéder à la RNR avec un chien, **à condition qu'il soit tenu en laisse** à l'égard des autres usagers et afin de ne pas perturber la faune du site ou le troupeau lorsqu'il est présent.

L'accès, la circulation et le stationnement de tout **véhicule à moteur dans le périmètre de la RNR (parcelles et chemins) est interdit** (sauf autorisation spécifique), **ainsi que les vélos et chevaux.**

Tout **prélèvement de roche et minéraux est interdit** (sauf autorisation spécifique), afin de préserver l'équilibre de la biodiversité des lieux.

Il est **interdit d'abandonner, déposer, jeter tout produit ou détritus,** en dehors des lieux prévus à cet effet, pouvant nuire au site.

Les pratiques de **caravanage, camping et bivouac ne sont pas autorisées** dans le périmètre de la RNR.

Il est important de **ne pas troubler la tranquillité des lieux** par perturbation sonore (sauf activités agricoles et forestières autorisées).

Faire du feu est interdit, sauf pour les propriétaires et ayants-droits dans le cadre de l'entretien de leurs parcelles et conformément à la règlementation en vigueur.

Ne quittez pas les sentiers afin de ne pas dégrader les milieux naturels.

Ces mesures se réfèrent à l'article 3 du réglement de la Réserve Naturelle régionale du Puy de Marmant. L'intégralité du règlement est consultable sur :
https://www.reserves-naturelles.org/puy-de-marmant

Promontoire volcanique immanquable de la plaine, le Puy de Marmant est ancré dans le paysage local, en étant un point d'observation sur les puys alentours et un repère incontournable pour les habitants. C'est pour préserver ce paysage que des travaux d'aménagements et la gestion des pelouses sont engagés.

MERCI DE NOUS AIDER À PRÉSERVER CE SITE NATUREL PRÉCIEUX POUR NOTRE PATRIMOINE !

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

17 avenue Jean Jaurès - 63200 MOZAC
Tél. : 04 73 63 26 00

Conservatrice de la RNR du Puy de Marmant :
Sylvie Martinant
Courriel : sylvie.martinant@cen-auvergne.fr

https://cen-auvergne.fr/les-projets/rnr-et-ens

Co-gestionnaires 2016-2024

Vèyre-Monton

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Réalisation et crédits photos : CEN Auvergne sauf mention contraire - 2022